



VINDRY
sur Turdine

Centre Communal d'Action Sociale

Liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du CCAS (article L2121-25 CGCT) 20 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Vindry-sur-Turdine, dûment convoqué le 15 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme RAFFIN Catherine,

Présents : Mme RAFFIN Catherine, M. GAUDON Daniel, Mme SOLY Simone, Mme EGLOFF Clarisse, Mme ROQUES Danielle, Mme PACHOUX Monique, Mme DENIS Evelyne, Mme DEBOURG Marie Laure, Mme FAVRE Marie Françoise

Excusées : Mme BONNIER Typhaine donne pouvoir à Mr GAUDON Daniel

Mme PERRIN Emilie donne pouvoir à Mme SOLY Simone

Secrétaire de Séance : Mme EGLOFF Clarisse

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 29/04/2026 :

A la majorité des présents 5 voix pour et 6 abstentions

1°) CCAS de Vindry sur Turdine

N°01/05/CCAS-DL2026 – Création d'un CST commun entre le CCAS et la commune de Vindry Sur Turdine

Madame la Présidente du CCAS propose la création d'un comité social territorial commun entre la commune de Vindry Sur Turdine et le CCAS de Vindry Sur Turdine qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités.

→ Approuvé à l'unanimité des présents

N°02/05/CCAS-DL2026 – Composition et fonctionnement du futur CST

Madame la Présidente du CCAS précise à l'assemblée les dispositions légales que prévoit le futur CST.

→ Approuvé à l'unanimité des présents

N°03/05/CCAS -DL2026 – Désignation des représentants (élu et agent) au CNAS

Madame la Présidente du CCAS propose d'assurer le rôle de délégué élu et désigne Mr Mathy-Poisot délégué agent.

→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°04/05/CCAS -DL2026 – Election des représentants à l'UDCCAS

Mme la Présidente du CCAS explique qu'il convient de désigner un représentant du conseil d'administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et au sein des instances dirigeantes de l'UDCCAS du Rhône

→ Approuvée à l'unanimité des présents

2°) Résidence Autonomie Les TILLEULS

N°01/05/RA DL2026 – Contrat de séjour

Madame la Présidente évoque la nécessité de remettre à jour le contrat de séjour régulièrement au vu des évolutions réglementaires.

→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°02/05/RA DL2026 – Repas été 2026 et fixation du prix

Madame la Présidente expose la nécessité de fixer le prix des repas pour le repas d'été 2026 à la résidence Les Tilleuls au tarif de 15.00 € pour les résidents et 20.00 € pour leurs invités, tarif pris en charge par le budget du CCAS, et de retenir la société SER pour le repas et Mr Fackeure, société Pro notes pour l'animation musicale.

→ Approuvée à l'unanimité des présents

N°03/05/RA DL2026 – Renouvellement convention médiateur de la consommation

Madame la Présidente précise que les établissements ont l'obligation de contracter avec un médiateur à la consommation en cas de litige entre le CCAS/la résidence/l'utilisateur et propose de renouveler le contrat avec CM2C.

→ Approuvée à l'unanimité des présents

La Présidente du CCAS

C. RAFFIN



La secrétaire de séance

C. EGLOFF